



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

# Assemblée plénière

Jeudi 13 mars 2014

## Adoption de la stratégie régionale du CPER 2015-2020

### Intervention de François Arcangeli

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Je ne vous cacherai pas que la découverte de ce rapport du CPER, «remis sur table» en commission, nous a stupéfaits. Je ne reviendrai pas sur la méthode... Stupéfaits par le fait que la ruralité et l'aménagement du territoire soient absents de ce texte.

Plus généralement, sont éludées les contraintes de développement imposées par deux sujets actés aujourd'hui par tous : la crise des ressources - l'eau, la biodiversité, ... - et le dérèglement climatique.

Rappelons si nécessaire que le CPER engage les investissements et le développement de la région jusqu'à 2020. Face à une telle responsabilité, nous nous sommes demandés quelle position nous devons avoir face à ce rapport et si un tel texte pouvait être amendé ou si nous devons simplement le rejeter. Nous avons fait le choix d'être constructifs et de tenter de le rendre cohérent avec les enjeux actuels qui contraignent les développements économiques. Mais nous partons de loin !

Quelle régression !

Le précédent Contrat parlait «des territoires» : des agglomérations, des Pays, des Parcs Naturels Régionaux, des villes moyennes et des petites communes.

Désormais, le volet territorial tel qu'il nous est présenté ne parle plus que de politique de la ville et de métropole, de services au public et de territoires vulnérables mais pas un mot sur la ruralité ni sur l'aménagement du territoire. Ce n'est pas acceptable.

Dans le contexte déjà très défavorable pour la ruralité lié aux réformes territoriales et à la raréfaction des aides publiques... quel signal souhaitons-nous envoyer aujourd'hui à nos concitoyens si nous validons en l'état une stratégie qui n'a pas pour vocation d'assurer un soutien aux territoires ruraux et un aménagement équilibré de notre région ?

Bien sur, j'ai bien compris que le cadre de travail a été fixé par l'Etat notamment par différentes circulaires transmises par le Premier Ministre. Mais nous parlons bien aujourd'hui d'un Contrat État Région, et il faudra bien le moment venu que la signature de la Région soit apposée à ce texte et cette signature nous engagera tous.

C'est pourquoi nous vous proposerons tout à l'heure un amendement qui consiste à ajouter une thématique au volet territorial : Ruralité et aménagement du territoire.

Je vous remercie.